



LE VAR, AVEC VOUS, PRÈS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

FICHE DE DEMANDE DE PRIME À L'OBTENTION

- du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

Nom de naissance : Prénom (s) :
Date de naissance : Sexe : masculin féminin
Lieu de naissance, commune Code Postal : Pays :
Adresse :
Code Postal / Ville :
Téléphone 📞 : Adresse e-mail ✉️ :
Rattachement au foyer fiscal des parents : OUI NON

Situation actuelle :

- Études ou formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti...)
- Activité professionnelle
- Sans activité professionnelle
- Chômage
- Autre situation (à préciser)

IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE (si le bénéficiaire est mineur)

Demandeur de l'aide Père Mère Tuteur ou représentant légal

Nom : Prénom :
Date de naissance :
N° de rue : Complément d'adresse :
Code Postal / Ville :
Téléphone 📞 : Adresse e-mail ✉️ :

Situation familiale : célibataire marié(e) divorcé(e) pacsé(e)
 séparé(e) vie maritale veuf(ve)

Pour calculer le montant de la prime, une fois le diplôme obtenu, le Département appliquera la formule (F) suivante :

Formule de calcul (F) :

**revenu fiscal de référence divisé par 12 (+ éventuellement prestations familiales mensuelles
et revenu de la prime d'activité)**

nombre de parts fiscales

Pour percevoir l'aide du Département, le résultat de ce calcul devra être inférieur ou égal à
1 050 €.

La prime de l'obtention sera d'un montant de 150 €.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISME DE FORMATION

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal / Ville : Téléphone 📞 :

Date de la session de formation générale : du au

**Déclaration sur l'honneur : Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur
que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.**

Le Signature :

CONDITIONS À REMPLIR

- Pour le BAFA, être âgé de **16 ans** (révolus au 1er jour de la formation générale) à **26 ans**
- Pour le BAFD, être âgé de **18 ans** (révolus au 1er jour de la formation générale) à **26 ans**
- Avoir obtenu son diplôme
- Avoir sa résidence principale dans le Var
- Si le bénéficiaire est mineur ou majeur rattaché au foyer fiscal : le résultat du calcul permettant de déterminer le montant de l'aide (voir en page 2 la formule de calcul) doit être inférieur ou égal à 1050 €
- Si le bénéficiaire est majeur et détaché du foyer fiscal : le résultat du calcul permettant de déterminer le montant de l'aide (voir en page 2 la formule de calcul) doit être inférieur ou égal à 1050 €
- L'organisme de formation devra être habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- Transmettre le dossier complet accompagné de toutes les pièces justificatives, (voir la liste en annexe 1) au plus tard 2 mois après l'obtention du diplôme
- Après instruction du dossier et en cas d'accord, le versement de cette prime sera effectué directement au jeune, ou à sa famille en cas de jeune mineur.

Condition particulière au BAFD :

Être titulaire :

- Soit du BAFA
- Soit du diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, il est nécessaire de justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.

Le dossier complet devra être retourné par voie postale ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Département du Var
Direction de la Culture et de la Jeunesse
Cellule des aides individuelles à la jeunesse
390, avenue des Lices
CS 41303
83076 TOULON CEDEX
ou varjeunesse_aides@var.fr

Simulation de calcul de l'aide potentielle sur le site internet : <http://www.var.fr/varjeunesse-aides>